



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Extension de la zone d'activités Varenne et Scie sur la commune de Criquetot-sur-Longueville (76)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Terroir de Caux

Raison sociale

Communauté de communes Terroir de Caux

N° SIRET

2 0 0 0 6 8 5 3 4 0 0 0 1 1

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

BUREAUX

Olivier

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39.b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha	Le projet consiste à aménager la parcelle cadastrée ZN3 d'une superficie totale de 88 950 m ² , pour l'extension de la zone d'activités de Criquetot-sur-Longueville.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'extension de la zone d'activités Varenne et Scie sur la commune de Criquetot-sur-Longueville.

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'extension de la zone d'activités vise à répondre aux enjeux du SCOT du Pays Dieppois Terroir de Caux:

- Orientation 2.1 : Organiser une offre en espaces d'activités de qualité et lisible à grande échelle
 - Objectif 2.1.3 : Faciliter le parcours résidentiel des entreprises
 - Objectif 2.1.4 : Mettre en premier plan des parcs d'activité vitrines et prioritaires pour projeter notre capacité industrielle et logistique et densifier notre maillage productif

De plus, l'objectif est également de palier à un manque d'offre immobilière sur le territoire : il n'y a plus de disponibilité foncière sur le territoire.

Enfin, le but est d'accompagner les entreprises dans leur parcours résidentiel et leur apporter une offre adaptée à leur besoin et leur évolution.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet consiste à aménager la parcelle cadastrée ZN3 d'une superficie totale de 88 950 m², pour l'extension de la zone d'activités de Criquetot-sur-Longueville.

L'accès aux nouvelles constructions ainsi que les réseaux s'appuieront sur les réseaux existants, notamment ceux situés au niveau de l'Avenue de la Prospérité de la zone d'activités de Criquetot-sur-Longueville.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une quarantaine places de covoiturage seront également créées afin de répondre à un usage de ce mode de déplacement sur notre territoire. L'aire existant, situé en face de la zone d'activités de Criquetot-sur-Longueville, est déjà saturé et il devient urgent d'apporter une solution.

Quelques places de parking poids lourds seront également créées pour palier à un manque de ce type de stationnement sur notre territoire.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager
DLE

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise totale du projet	88 950 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " E Lat. : ° ' " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de Criquetot-sur-Longueville dispose d'un PLU approuvé en juillet 2019. Le site d'étude se trouve en zone 2AU du plan de zonage du PLU qui correspond à une zone de développement "Economie".

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche de la zone d'étude est la ZNIEFF de type II "La Vallée de la Scie", localisée à environ 125 m à l'est des limites du projet. La ZNIEFF de type I la plus proche est localisée à 7,7 km. Il s'agit du site "Le coteau de Thil-Manneville".
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'APB le plus proche est situé à 15,6 km de la zone d'étude. Il s'agit du site "Cavité d'Ardouval".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	La RNR la plus proche est celle de la Côte de la Fontaine, localisée à 34 km. La RNN la plus proche est le site du Marais Vernier, localisé à 54 km. Le PNR le plus proche est celui des Boucles de la Seine Normande, localisé à 25 km.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le PPBE 2ème échéance en Seine-Maritime a été approuvé le 16 janvier 2015
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le monument historique le plus proche du site d'étude est le Château de Longueville-sur-Scie, à 3,6 km à l'est de la zone d'étude. Le SPR le plus proche est localisé à Arques-la-Bataille, à environ 10 km.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	D'après les données de la DREAL Normandie, la zone d'étude n'est incluse dans aucun milieu prédisposé à la présence de zones humides. La zone humide la plus est recensée à plus de 3 km du site d'étude.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Criqueot-sur-Longueville est concernée par le PPRLi du bassin versant de la Scie. La commune de Criqueot-sur-Longueville n'est pas concernée par un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRLi du bassin versant de la Scie, prescrit le 24 janvier 2012, puis approuvé le 29 mai 2020. La commune est concernée par des risques d'inondation liés au ruissellement des eaux pluviales.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site BASOL n'est recensé sur la commune de Criqueot-sur-longueville. Le site BASIAS le plus proche est situé à 1,3 km du site d'étude. Il est actuellement à l'arrêt.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La zone d'étude est localisée dans la ZRE de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le captage le plus proche de la zone d'étude est celui de Belmesnil situé à environ 1,5 km au sud-ouest. Le périmètre de protection éloigné associé à ce captage est recensé à environ 600 m des limites du projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche de la zone d'étude est le Château de Varenville, situé à 1,5 km.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La ZSC la plus proche du site d'étude est le « Bassin de l'Arques », situé à environ 7,8 km. La ZPS la plus proche du site d'étude est le « Littoral Seino-Marin », situé à environ 16,7 km.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche de la zone d'étude est le Parc du Château d'Omonville, situé à environ 975 m.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☐	Les aménagements seront certainement excédentaires en matériaux avec la réalisation du projet de construction et des aménagements. Toutefois, une optimisation des déblais/remblais sera appliquée pour limiter au maximum ces excédents.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Une attention particulière sera portée dans les phases ultérieures pour limiter l'impact carbone des matériaux utilisés.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les constructions seront raccordées aux réseaux existants.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Selon l'état initial du diagnostic écologique, les enjeux liés aux habitats et à la flore sont faibles à très faibles. L'enjeu est modéré pour l'avifaune et les mammifères terrestres (la zone concernée fait déjà l'objet de construction). L'enjeu est modéré à fort pour les chiroptères (les zones concernées par ces enjeux modérés à fort font déjà l'objet de construction). L'enjeu est très faible avec des potentialités d'accueil limitées pour les amphibiens. L'enjeu est très faible pour l'entomofaune.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet se situe à environ 7,8 km du site Natura 2000 le plus proche, "Bassin de l'Arques". Aucun impact n'est donc à attendre sur les sites Natura 2000 les plus proches.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet s'implante sur une parcelle agricole de 8,89 ha.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La zone d'étude n'est concernée par aucun PPRT. L'ICPE la plus proche est localisée à 530 m du site. L'établissement SEVESO le plus proche se situe à 16 km du périmètre d'étude
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La commune de Criquetot-sur-Longueville est concernée par le risque de ruissellement. Toutefois, d'après les données du PPRi du Bassin versant de la Scie, la zone d'étude est en dehors de toute zone d'aléa inondation. Une zone d'aléa fort se situe à la limite du périmètre, au sud, le long de la RD 149. Selon la cartographie réglementaire, cette zone d'aléa est recensée comme zone rouge, ce qui correspond à une zone de danger.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	L'aménagement de la ZA nécessitera l'utilisation d'engins de chantier, ce qui générera un trafic supplémentaire de manière temporaire, uniquement pendant la période de travaux. Une fois l'extension de la ZA réalisée, les entreprises nouvellement installées seront à l'origine d'un trafic supplémentaire avec l'arrivée de nouveaux salariés. Néanmoins, le projet ne modifiera pas les conditions de circulations actuelles.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les engins de chantier seront à l'origine de nuisances sonores pendant la période de travaux. Les nuisances seront donc temporaires.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet est localisée à la limite de la zone affecté par des nuisances sonores en provenance de la RN 27. Le site est situé à 270m de la RN, classée en catégorie 2 du classement sonore.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Il n'y aura pas sur le chantier d'activités pouvant générer des odeurs. Seule la création des voies bitumées pourrait produire des odeurs d'hydrocarbures lors de la mise en place de l'enrobée.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	En phase de travaux, les engins de chantier de taille moyenne seront utilisés, du même style que ceux utilisés dans les chantiers routiers légers. Aucun explosif ne sera utilisé.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet sera équipé d'un système d'éclairage permettant de sécuriser les entreprises.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La pollution de l'air par les engins de chantier est limitée à la phase de travaux et l'utilisation de véhicules aux normes limitera le risque de pollution.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le chantier d'aménagement engendrera la production de déchets (déchets inertes, déchets verts, huiles de vidange, déchets métalliques, emballages et produits recyclables...) L'ensemble de ces déchets sera trié sur le chantier dans des bennes prévues à cet effet et dirigées vers les filières de traitement et valorisation adéquates.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Compte tenu du milieu urbain dans lequel se situe le projet (zone d'activités, celui-ci ne devrait pas porter atteinte au patrimoine culturel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet est actuellement localisé sur une parcelle agricole. Cependant, d'après le plan de zonage du PLU de Criquetot-sur-Longueville, le site d'étude se trouve en zone 2AU du plan de zonage du PLU. La zone 2AU correspond à une zone de développement « Économie ». La réalisation du projet est donc compatible avec les prescriptions du règlement du PLU.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a aucun projet ayant fait l'objet d'un avis de la MRAe sur la commune de Criquetot-sur-Longueville ni sur les communes limitrophes, depuis 2018.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les études menées en accompagnement de la demande au cas par cas ont permis de mettre en évidence les différents impacts du projet. L'ensemble des conclusions de ces différentes études est présenté en annexe du présent document CERFA.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Des mesures seront prises notamment en phase chantier afin de limiter les nuisances sonores. Par exemple, les horaires de chantier seront adaptés afin de limiter l'impact sonore sur les habitations les plus proches. Le chantier se fera de jour, du lundi au vendredi, dans le respect des heures de repos des riverains.

De plus, afin de limiter les risques de pollution de l'air, des précautions seront également prises. En effet, les engins de chantier seront conformes à la législation en vigueur concernant les émissions polluantes des moteurs.

Concernant les impacts sur le sol, la circulation et le nettoyage des engins de chantier ainsi que le stockage de matériel peuvent être à l'origine de déversement accidentel de produit polluant : huile, carburant, lubrifiant ou peintures. Afin d'éviter des fuites accidentelles de produits polluants, des dispositions seront exigées par le maître d'ouvrage vis-à-vis de l'entreprise réalisant les travaux, tels que l'entretien et le lavage des véhicules sur des aires étanches.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le présent projet d'extension de la zone d'activités répond aux enjeux du SCoT du Pays Dieppois Terroir de Caux. Les principes d'aménagement sont cohérents avec les objectifs identifiés par la commune de Criquetot-sur-Longueville sur ce secteur. Le pré diagnostic écologique a permis d'appréhender les enjeux écologiques du secteur, considérés comme globalement modérés. En plus les zones identifiées avec des enjeux écologiques modérés à forts font déjà l'objet de construction, car faisant partie de la zone d'activités existante. Ainsi, les différentes études menées dans le cadre du présent projet ont permis au Maître d'ouvrage d'intégrer les enjeux et sensibilités du périmètre d'étude. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le Maître d'ouvrage considère donc que son projet peut être dispensé d'étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R. 122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Etude Faune - Flore dans le cadre du projet d'extension de La ZA de Criquebot-sur-Longueville : Etat initial	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BUREAUX

Prénom OLIVIER

Qualité du signataire PRESIDENT

A BACQUEVILLE EN CAUX

Fait le 2 / 6 / 07 / 20 / 23



Signature du (des) demandeur(s)

